



CHU Brugmann
Place A. Van Gehuchten 4
1020 Bruxelles

Téléphone : +32 (0) 2 477 35 72 (8h30 - 12h00)
Numéro INAMI : 71007760000
No. d'entreprise : BE 0257.577.560
e-mail : facturation@chu-brugmann.be



Bb-W1-L7



N0973-113-015322

Exp: Symeta Hybrid nv - Interleuvenlaan 50 - 3001 Leuven

TALOUIN, MOHAMED
RUE DU REMPART DES MOINES 8 /B009
BE-1000 BRUXELLES

FACTURE

N° de Facture : 254341809
N° de Dossier : 0201287435
NISS : 73050556379

Bruxelles, le 25/06/2025

Madame,
Monsieur,

Veillez trouver ci-joint votre facture présentant un montant à payer de **8.96 €**.

Les conditions générales du CHU Brugmann sont reprises au verso.

Nous vous prions de payer endéans les 20 jours calendrier sur le compte **BE92096920889123** (IBAN), GKCCBEBB (BIC) en prenant soin de mentionner la communication structurée **+++425/4341/80988+++** dans la zone adéquate.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Facturation.

Scannez ce code au départ de votre application bancaire et payez facilement en toute sécurité.



Handtekening(en)
Signature(s)
Unterschrift(en)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT
ORDRE DE VIREMENT
ÜBERWEISUNGSAUFTRAG

Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje.
Et complète à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case.
Beim Ausfüllen mit der Hand ein GROSSBUCHSTABE oder Zahl in schwarz (oder blau) pro Feld.

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur / Gewünschtes Ausführungsdatum in der Zukunft

Bedrag / Montant / Betrag EUR CENT
8 96

Rèkening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre (IBAN)
Konto des Auftraggebers (IBAN)

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre
Name und Adresse des Auftraggebers

TALOUIN, MOHAMED
RUE DU REMPART DES MOINES 8 /B009
B-1000 BRUXELLES

Rèkening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire (IBAN)
Konto des Begünstigten (IBAN)

BE92096920889123

BIC begunstigde
BIC bénéficiaire
BIC Begünstigten

GKCCBEBB

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire
Name und Adresse des Begünstigten

CHU-UVC BRUGMANN
Place A. Van Gehuchtenplein, 4
1020 LAEKEN

Mededeling
Communication
Mittlung

+++425/4341/80988+++

Identification de l'hôpital
CHU-UVC BRUGMANN

Patient : TALOUIN, MOHAMED
RUE DU REMPART DES MOINES 8 /B009
B-1000 BRUXELLES

Place A. Van Gehuchtenplein, 4
1020 LAEKEN
Numéro I.N.A.M.I. : 7/10077/60/000
Numéro BCE : 0257577560
Téléphone : 02/477.35.72

TALOUIN, MOHAMED
RUE DU REMPART DES MOINES 8 /B009
B-1000 BRUXELLES

Numéro de facture : 254341809
Date de facture : 31/05/2025
Date d'envoi : 31/05/2025
Numéro de dossier : 0201287435
Numéro d'admission : 0253225331
Date de naissance : 05/05/1973
Mutualité : 306/73050556379 (111/111)
Soins du : 09/05/2025
au : 09/05/2025

Communication:

Exceptionnellement des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
CONSULTATIONS, VISITES ET AVIS HEIN, MATTHIEU	C	0253225331	9/05/25	109631	1	86,45	8,96	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						86,45	8,96	0,00
TOTALS						86,45	8,96	0,00
TOTAL à payer par le patient								8,96
Solde à payer par le patient au compte :								8,96
BE92 0969 2088 9123 BIC : GKCCBEBB								
AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++425/4341/80988+++								

- (1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventiionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventiionnés ou partiellement conventiionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

Certaines prestations sont exemptées de TVA en vertu de l'article 44 du Code de la TVA

N0973P050505-113-0000-12/21